



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 04/10/2024

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Sud Est

RUE SUZANNE NOEL

du 17/10/2024 au 24/10/2024, Réserve de quatre places de stationnement , selon le plan ci-joint

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Cliscouët

RUE DE NORMANDIE

du 14/10/2024 au 18/10/2024, Emprise sur trottoir pour la réalisation du branchement électrique

- o Surface occupée : 20 m²

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

stationnement

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

RUE DE L'ETANG

11 RUE DE L'ETANG , pour un déménagement le 15/10/2024, Réserve de

- deux places de stationnement , au droit du N°11
 - o Détail de la réserve : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

21 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY , pour un déménagement

- le 15/10/2024, Réserve de deux places de stationnement , au droit du N°21
 - o

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé
- avec prestations municipales ■ Nombre de
places réservées : 2

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

stationnement

Secteur Kercado

RUE ALPHONSE GUERIN

8 RUE ALPHONSE GUERIN , pour un déménagement • du 09/10/2024 au 10/10/2024, Réservation de deux places de stationnement , au droit du N°8

o Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

SECTEUR NORD / MENIMUR

Travaux de pontage de fissures

Dérogation à l'arrêté préfectoral du 14 juillet 2014 portant réglementation des bruits de voisinage

L'autorisation de procéder à des travaux de pontage de fissures, AVENUE DU 4 AOUT 1944 est accordée à l'entreprise NEOVIA durant les nuits du 14 au 18 octobre 2024, de 20h30 à 6h00.

Toutes les précautions seront prises pour gêner le moins possible le voisinage pour la réalisation des travaux au plus proche des habitations
